



Typologie des exploitations viticoles en Pays de la Loire

2 290 exploitations détiennent de la vigne en Pays de la Loire. Les exploitations d'au moins un ha de vigne sont au nombre de 1 750. Le vignoble couvre 35 821 ha principalement localisé en Maine-et-Loire et Loire-Atlantique. Les exploitations viticoles sont très fortement spécialisées (68 % des exploitations et 77 % des surfaces en vigne). La diversification, quand elle existe, est fréquente en grandes cultures et bovin viande. 48 % des exploitations viticoles seront concernées par un départ à la retraite dans les 10 ans.



Des surfaces viticoles en baisse

Le vignoble des Pays de la Loire s'inscrit dans le bassin viticole du Val de Loire, 3ème bassin français. Sa production s'élève à 1,87 million d'hl en 2010, soit 8 % de la production française et les trois quarts de la production du bassin Val de Loire. Le vignoble est constitué des vins des bassins nantais et d'Anjou Saumur. Il s'étend sur 35 821 ha, en baisse de 9 % depuis 2000. Le vignoble de Loire-Atlantique a enregistré des arrachages réduisant ses surfaces de 17 % en 10 ans. Le Maine-et-Loire, grâce à la diversité de ses productions, a profité des évolutions de consommation vers les rosés et les vins effervescents, stabilisant ses surfaces. Le vignoble vendéen, quant à lui, s'est quasiment réduit de moitié malgré le passage en AOP* des fiefs vendéens. Plusieurs types de vin sont produits dans la région : vins blancs secs, moelleux, rouges, rosés et effervescents. Une des particularités des Pays de la Loire est la forte orientation du vignoble sous AOP ou IGP* (86 % des surfaces en AOP, 9 % en IGP). 87 % de la récolte de raisin 2010 ont servi à la production de vin sous appellation (AOC*, AOP) ou indication géographique (IGP). Cette proportion est largement au-dessus de la moyenne française (49 %). Les viticulteurs assurent très souvent eux même la vinification de leurs raisins : près des trois quarts des volumes

produits sont vinifiés en cave particulière. Autre caractéristique majeure : la vente directe se développe avec 43 % du vin commercialisé par cette voie en 2010.

La viticulture régionale compte 2 290 exploitations dont 540 exploitations avec moins d'un ha de vigne. Elle est très employeuse de main d'œuvre avec 6 226 UTA dans les entreprises agricoles. Elle dégage un chiffre d'affaires de 258 millions d'euros en 2011, soit 4,5 % du chiffre d'affaires agricole régional.

Les vins des Pays de la Loire s'exportent assez peu (20 % des vins d'Anjou Saumur, 9 % du Muscadet) au regard du reste des vins français (plus du tiers de la production française est écoulée à l'export). Les rosés et les vins mousseux s'exportent mieux, en Allemagne ou aux Pays Bas notamment.

Face à des difficultés de marché, le vignoble nantais s'est structuré en réduisant ses surfaces, notamment de Muscadet, en s'appuyant pour partie sur un programme d'arrachage soutenu dans le cadre de l'OCM viti-vinicole (UE). La baisse de consommation de vin, structurelle en France, ainsi que les évolutions des modes de consommation (développement de la consommation de rosé, des vins de cépage et du bag in box ®¹) impactent différemment les vignobles.

L'harmonisation européenne a conduit à une révision de la classification des vins depuis 2009 :

- Les **vins AOP** remplacent les vins AOC : la production, la transformation et l'élaboration sont réalisées dans une zone géographique déterminée, selon un savoir-faire reconnu et un cahier des charges particulier. L'AOP protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'UE. 28 AOP sont dénombrées en Pays de la Loire.
- Les **vins avec IGP** remplacent les Vins de Pays. L'IGP indique un lieu déterminé d'origine de la production. Le cahier des charges pour une IGP est nettement moins contraignant que pour une AOP. Tous les vins régionaux sont vendus sous l'origine Val de Loire.
- Les **VSIG (vins sans indication géographique)** remplacent les Vins de table. Cette appellation permet de vendre et surtout d'exporter comme vins de France, des vins de premier prix, produits sans contrainte.
 - NB 1 : les vins IGP et les vins sans IG peuvent s'enrichir de la mention de cépage ou (et) du millésime, sous conditions d'agrément.
 - NB 2 : les Ex-VDQS (vin de qualité supérieure) s'effacent progressivement pour devenir AOP ou vins avec IGP.
 - NB 3 : les vins AOP et avec IG sont soumis au contrôle de l'INAO (Institut national des appellations d'origine).

OCM : organisation commune de marché ; AOC : appellation d'origine contrôlée ; IGP : indication géographique protégée ; AOP : appellation d'origine protégée



Un vignoble principalement en Maine-et-Loire et Loire-Atlantique

Exploitations viticoles dans les départements des Pays de la Loire

	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Sarthe	Vendée
Exploitations avec petit atelier viticole (<1 ha de vigne)					
Nombre d'exploitations	540	nc	nc	nc	nc
Surfaces en vigne (ha)	191	nc	nc	nc	nc
Exploitations hors petits ateliers viticoles (au moins 1 ha de vigne)					
Nombre d'exploitations	1 750	645	1 018	25	62
dont spécialisées (%)	67 %	78 %	61 %	85 %	55 %
Surfaces en vigne (ha)	35 630	14 158	20 304	195	973
dont chez spécialisées (%)	77 %	90 %	68 %	s	s
Surface moyenne en vigne par exploitation (ha)	20	22	20	8	15
Surface moyenne en vigne chez les spécialisées	23	25	22	s	s
UTA totales	5 740	1 832	3 517	57	334
Part des exploitations ayant un exploitant âgé de plus de 50 ans	48 %	50 %	46 %	65 %	50 %
Part des surfaces en vigne détenue par les exploitations ayant un exploitant âgé de plus de 50 ans	46 %	46 %	45 %	63 %	62 %

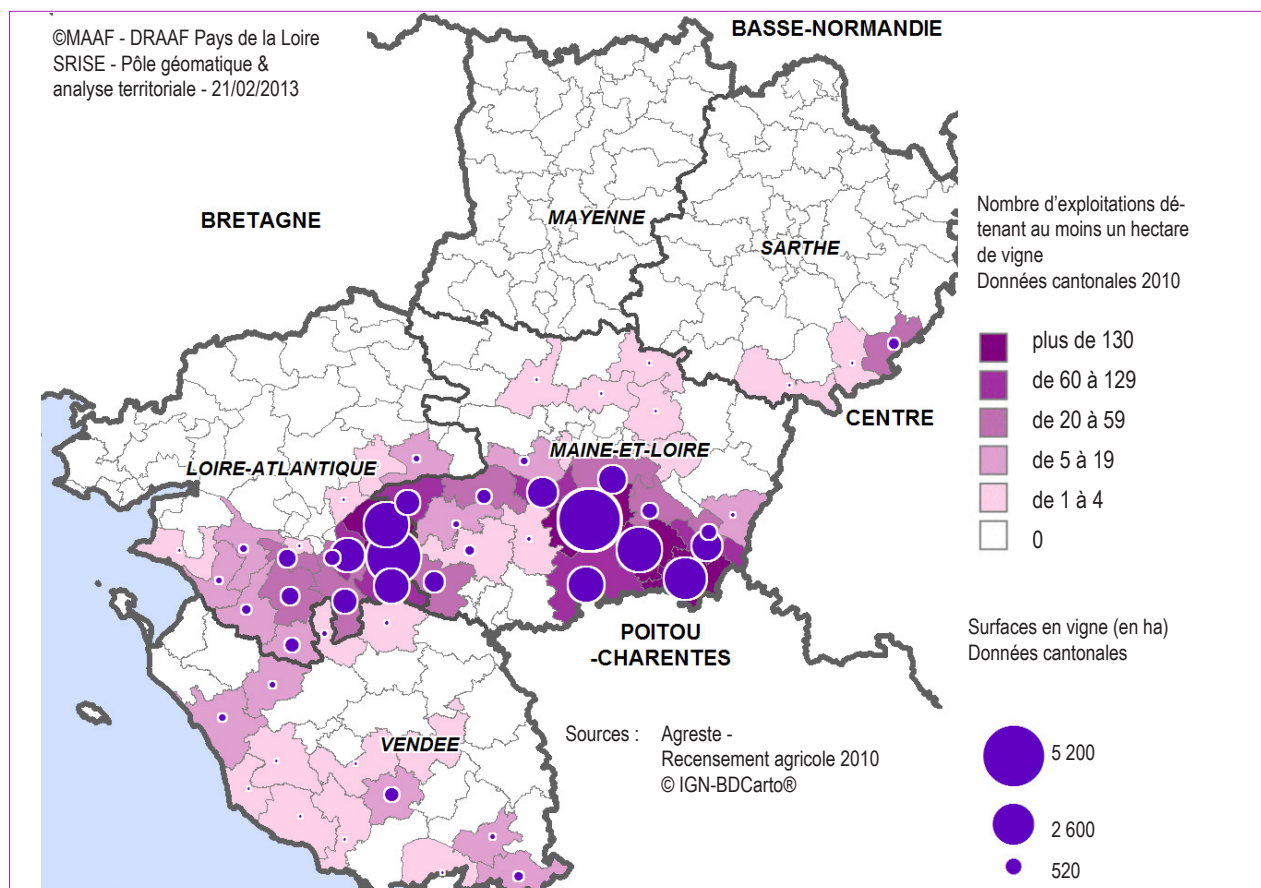
s : secret statistique ; nc : non communiqué

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Traitement SRISE Pays de la Loire

Avertissement

L'analyse qui suit porte sur les 1750 exploitations ayant au moins un ha de vigne. Les « petits ateliers viticoles », qui ne représentent que 0,5 % des surfaces en vigne de la région, ne sont donc pas pris en compte (cf. méthodologie p.8).

Exploitations détenant au moins un hectare de vigne en région Pays de la Loire (RA 2010)



Sur les 35 630 ha dédiés à la viticulture, moins de 1 000 ha sont localisés en Vendée et environ 200 ha en Sarthe.

Avec plus de 1 000 exploitations viticoles et 20 304 ha de vigne, le **Maine-et-Loire** est le 1^{er} département viticole de la région. La vigne est la 1^{ère} production végétale en valeur. Le vignoble est majoritairement en AOC, AOP (18 000 ha). Toutefois, il existe une production de vin avec et sans IGP non négligeable. Une forte proportion de vente directe (48 %) le caractérise. La taille moyenne du vignoble atteint 20 ha. Le vignoble du Maine-et-Loire se distingue par une grande diversité de vins :

- les vins blancs secs et moelleux : Savennière, Coteaux du Layon et de l'Aubance, Bonnezeau, Quart de Chaume...
- les vins rouges : Anjou, Saumur, Saumur-Champigny
- les vins rosés : Cabernet d'Anjou, Rosé d'Anjou, Rosé de Loire
- les vins effervescents : Crémant de Loire, Saumur...

Les viticulteurs du Maine-et-Loire ont pu adapter leur offre à la demande du consommateur. La moindre consommation de rouge a induit une réorientation des vinifications vers la production de rosés. Le constat est le même pour les cépages blancs, davantage utilisés pour la production de vins effervescents.

La **Loire-Atlantique** compte 645 exploitations viticoles et le vignoble s'étend sur 14 158 ha. La surface moyenne est un

peu plus grande qu'en Anjou Saumur : 22 ha de vigne. Les vins blancs représentent 96 % de la production avec en tête le Muscadet puis le Gros Plant. La vente directe est restée globalement stable en volume mais a progressé en pourcentage (37 %) lié à une moindre production globale. Les vins avec et sans IGP représentent 21 % des surfaces viticoles.

De par leur taille, les vignobles vendéens (Fiefs vendéens) et sarthois (les Jasnières notamment) n'apparaîtront pas dans les graphiques présentés.

La région dispose de 84 ha de pépinière viticole (16 exploitations sont concernées) et de 120 ha de vigne mère porte greffe (17 exploitations concernées).

La production viticole bio en Pays de la Loire (source ORAB*)

- 4,8 % du vignoble en bio ou conversion
- 1 734 ha en vignes bio et conversion (dont les 3/4 en Maine-et-Loire)
- 141 exploitations ont de la vigne bio
- 12,3 ha de surface moyenne en vigne bio
- 2/3 du vin bio commercialisé en circuit court

ORAB* : Observatoire régional de l'agriculture biologique

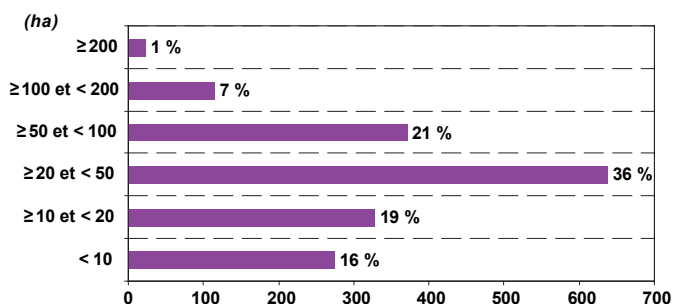


20 hectares de vigne en moyenne

Une SAU moyenne de 42 ha

1 750 exploitations développent une activité viticole (au moins 1 ha de vigne). Leur SAU moyenne de 42 ha, inférieure à la moyenne régionale des exploitations moyennes et grandes (79 ha ; voir encadré p.4), masque de grandes disparités selon le type d'organisation : de quelques hectares à plus de 200 ha. 70 % des exploitations ont moins de 50 ha de SAU. On retrouve ici plus particulièrement les exploitations spécialisées en viticulture. Une vingtaine d'exploitations dépassent 200 ha de SAU, ces exploitations disposent de plusieurs ateliers de grande taille.

Répartition des exploitations viticoles par classe de SAU

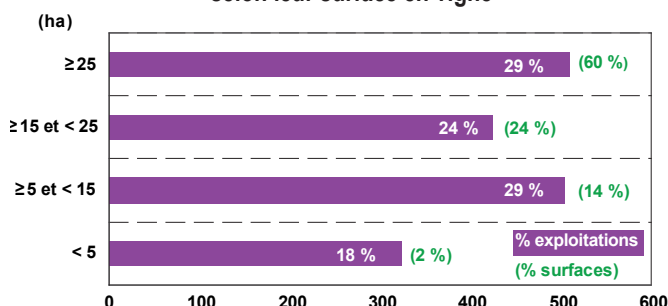


Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Traitement SRISE Pays de la Loire

Une surface viticole moyenne de 20 ha

Les domaines viticoles des Pays de la Loire exploitent en moyenne 20 ha de vigne. 18 % des exploitations détiennent moins de 5 ha de vigne et ne représentent que 2 % des surfaces viticoles régionales. 29 % des domaines viticoles s'étendent sur plus de 25 ha et exploitent 60 % de la vigne ligérienne. Depuis 10 ans, la vendange de ces surfaces viticoles est de plus en plus mécanisée. Les vendanges manuelles subsistent toutefois, notamment pour les vins liquoreux.

Répartition des exploitations viticoles selon leur surface en vigne

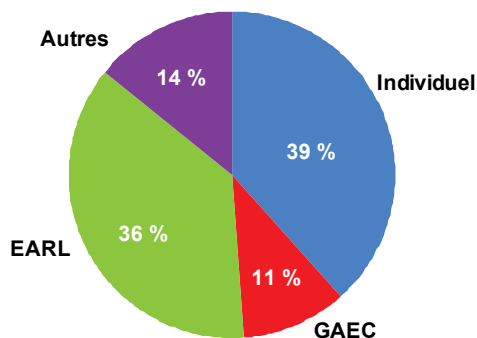


Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Traitement SRISE Pays de la Loire

Des exploitations individuelles et des EARL

Exploitations individuelles et EARL sont les statuts juridiques les plus présents en viticulture : les trois quarts des exploitations revêtent ces formes juridiques. Les structures GAEC sont plus rares, les associations étant peu nombreuses dans cette production. Les autres sociétés (souvent sociétés commerciales) représentent 14 % des exploitations viticoles, moins que dans d'autres vignobles.

Statut juridique des exploitations viticoles en Pays de la Loire



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Traitement SRISE Pays de la Loire

Quelques repères chiffrés sur les exploitations moyennes et grandes des Pays de la Loire (toutes orientations confondues) (> 25 000 € de PBS, source Agreste - RA 2010)

- SAU moyenne = 79 ha
- 2,4 UTA / exploitation
- 50 % des exploitations ont un exploitant de plus de 50 ans
- 40 % des exploitants de plus de 55 ans ont un successeur connu

Des exploitations employeuses de main d'œuvre salariée

Les exploitations viticoles régionales emploient 5 740 UTA, soit en moyenne 3,3 UTA par exploitation. Comme pour les autres productions végétales spécialisées, la viticulture est employeuse de main d'œuvre. Toutefois, en moyenne par exploitation, le nombre d'UTA est moindre qu'en arboriculture fruitière, qu'en maraîchage, ou qu'en horticulture et pépinière ornementale.

	UTA par exploitation	
	Ensemble des expl.	Expl. spécialisées
Pays de la Loire	3,28	3,35
Loire-Atlantique	2,84	2,95
Maine-et-Loire	3,45	3,74

Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Traitement SRISE Pays de la Loire

Presque la moitié de la main d'œuvre est familiale, le reste est formé de salariés majoritairement permanents (29 %). Ces derniers peuvent s'occuper soit de la vigne (taille, protection...), soit de la vinification, soit de la vente (logistique). Les salariés saisonniers (23 %) sont employés principalement pour la taille, le palissage, l'éclaircissage des raisins et les vendanges manuelles.

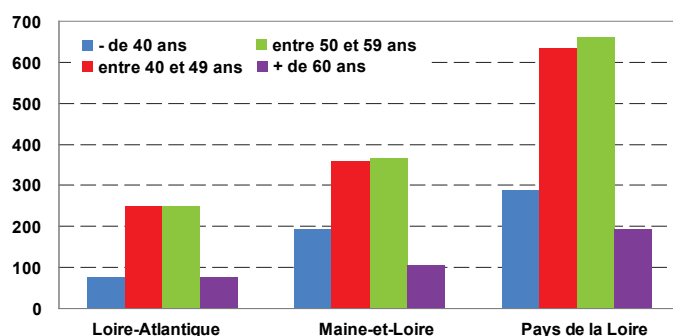
Plus de 500 transmissions dans les 5 ans

L'âge moyen des exploitants est de 47 ans. 48 % des exploitations viticoles seront concernées par un départ à la retraite dans

les 10 ans, comparable à la moyenne des autres secteurs agricoles. 46 % du vignoble est concerné. En Sarthe et en Vendée, près des deux tiers des vignes seront affectées par un départ prochain.

Dans les cinq prochaines années, 519 exploitations devraient connaître un départ à la retraite. Parmi les exploitants âgés de plus de 55 ans, quatre sur dix déclarent avoir un successeur connu. La rentabilité des exploitations, souvent liée à la performance commerciale, est déterminante dans la reprise de l'exploitation. Quand le vignoble est en crise, les structures viticoles se transmettent plus difficilement.

Répartition des exploitations viticoles en Pays de la Loire selon l'exploitant le plus âgé



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Traitement SRISE Pays de la Loire



Dans plus de 8 exploitations sur dix, l'atelier viticole mobilise plus de 60 % du temps de travail

Principales caractéristiques des différents types d'organisation des exploitations viticoles

	Nombre d'exploitations	surface en vigne (ha)	surface moyenne en vigne / exploitation (ha)	UTA totales	UTA / exploitation	UTA salariés permanents	UTA salariés saisonniers et occasionnels	Part des exploitations ayant un exploitant âgé de + 50 ans	statut juridique (%)	SAU moyenne / exploitation (ha)
Exploitations hors petits ateliers viticoles	1 750	35 630	20,4	5 740	3,28	1 691	1 312	48 %	39 % EI ; 36 % EARL	42
Exploitations multi-ateliers de taille importante	69	1 583	22,9	332	4,81	78	63	52 %	65 % GAEC	152
Exploitations avec atelier viticole dominant	1 460	32 904	22,5	4 966	3,40	1 566	1 193	47 %	39 % EI ; 38 % EARL	31
dont exploitations spécialisées en viticulture	1 195	27 508	23,0	4 008	3,35	1 286	950	46 %	40 % EI ; 37 % EARL	26
dont exploitations diversifiées avec atelier viticole dominant	265	5 396	20,4	958	3,62	280	243	50 %	41 % EARL ; 35 % EI	58
Exploitations avec atelier viticole non dominant	221	1 143	5,2	442	2,00	47	56	56 %	48 % EI ; 31 % EARL	75

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Traitement SRISE Pays de la Loire

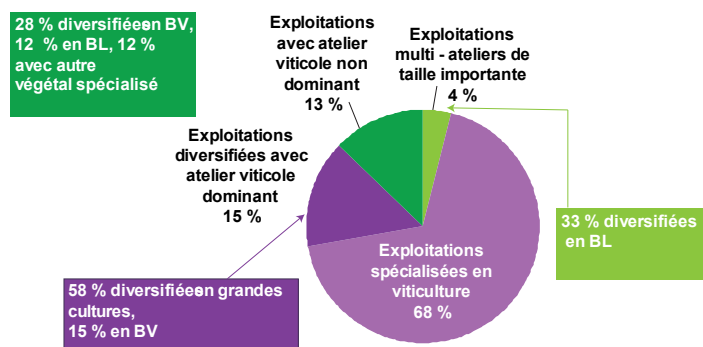
L'approche typologique permet de distinguer dans quels types d'organisation est majoritairement produite la vigne. La production viticole apparaît nettement l'affaire d'exploitations à dominante viticole en temps de travail : 83 % des exploitations et 92 % du vignoble. Les exploitations spécialisées sont même très majoritaires (68 % des exploitations et 77 % du vignoble).

A côté de ce type d'organisation, la vigne est plus rarement présente dans des exploitations où la vigne n'est pas l'atelier principal en temps de travail (13 % des exploitations et seulement 3 % des surfaces) et dans des exploitations multi-ateliers de taille importante (4 % des exploitations et 5 % des surfaces).

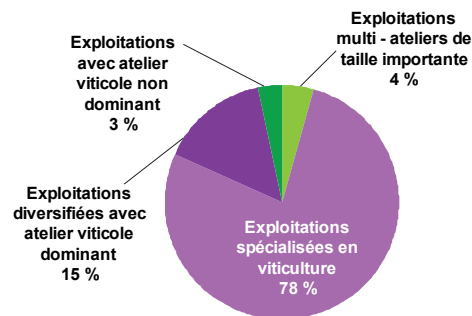
La viticulture en Pays de Loire est professionnalisée.

Répartition selon les différents types d'organisation

exploitations viticoles



surfaces viticoles



BV : bovins viande ; BL : bovins lait

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Traitement SRISE Pays de la Loire

Les exploitations spécialisées en viticulture

1 195 exploitations (68 % des exploitations viticoles) sont spécifiquement orientées en viticulture, sans autre production significative. Elles regroupent 27 508 ha de vigne soit les trois quarts du vignoble.

La SAU de ces exploitations se réduit aux surfaces en vigne avec une petite réserve foncière parfois. L'atelier viticole s'étend sur 23 ha en moyenne.

40 % des exploitations sont individuelles et 37 % sont des EARL. Les exploitations sous forme de GAEC sont peu nombreuses.

Les exploitations sont employeuses de main d'œuvre salariée : un tiers des UTA sont des salariés permanents et un quart des salariés saisonniers. Le nombre d'UTA par exploitation atteint 3,3 UTA en moyenne.

46 % des exploitations seront concernées par un départ à la retraite dans les 10 ans.

Les exploitations diversifiées avec atelier viticole dominant

265 exploitations (15 % des exploitations viticoles) ont un vignoble en production principale, associé à d'autres productions plus secondaires, moins utilisatrices de main d'œuvre. L'association majoritaire est la diversification en grandes cultures : près de 60 % de ces exploitations ont un atelier grandes cultures associé à la vigne. L'association de la vigne avec des bovins viande est également fréquente dans la région : 15 % des exploitations de ce type sont concernées. Cette association est également repérée dans d'autres types d'organisation.

5 396 ha de vigne (15 % des surfaces) sont présents dans ces exploitations. La SAU de ces systèmes atteint presque 60 ha dont 20 ha de vigne. Plus de 60 % des surfaces sont des grandes cultures ou des surfaces fourragères. La surface en vigne est assez peu différente des systèmes spécialisés. Ainsi, le nombre d'UTA par exploitation est quasiment équivalent dans les deux

types d'organisation. Même si d'autres productions sont présentes, la vigne mobilise à elle seule plus de 60 % de la force de travail de l'exploitation.

La plupart des exploitations viticoles diversifiées en grandes cultures ont un fonctionnement très proche de celui des systèmes spécialisés : le temps de travail y est principalement dédié à la vigne, les grandes cultures constituant une production complémentaire.

Les EARL dominent dans les systèmes diversifiés (41 % des exploitations) et on retrouve en seconde place les exploitations individuelles.

Une exploitation sur deux sera affectée par un départ à la retraite dans les 10 ans.

Les exploitations multi-ateliers de taille importante

Seules 69 structures (4 % des exploitations) appartiennent à ce type et exploitent 5 % des surfaces viticoles. Ce sont des exploitations combinant plusieurs ateliers employant chacun plus d'une UTH. L'association majoritaire est la vigne et le lait (33 % des exploitations). Ces exploitations sont de grande taille : la SAU dépasse 150 ha. 35 % de la sole est consacrée aux grandes cultures et 47 % aux surfaces fourragères. Les superficies consacrées à la vigne sont identiques aux exploitations spécialisées (23 ha).

Dans ces exploitations, en moyenne 49 % de la force de travail est consacrée à l'atelier viticole, 18 % aux bovins lait, 10 % aux grandes cultures, 10 % à la production fruitière.

Les deux tiers de ces structures sont des GAEC, a contrario des statuts utilisés dans les autres types.

De par leur dimension importante et un atelier viticole comparable à celui des exploitations spécialisées, ces structures sont les plus employeuses de main d'œuvre, 4,8 UTA avec près de 60 % de main d'œuvre familiale. Les exploitations se caractérisent par une spécialisation des tâches et des responsabilités avec des UTA affectées spécifiquement à la vigne ou à une autre production.

Dans les 10 prochaines années, 52 % des exploitations seront concernées par un départ à la retraite.

Les exploitations avec un atelier viticole non dominant

Ce type d'organisation regroupe 221 exploitations, soit 13 % des exploitations viticoles régionales et 1 143 ha (3 % des surfaces en vigne). La vigne n'est pas la production principale de l'exploitation, une ou d'autres productions sont présentes. L'association la plus fréquente est la vigne associée à des bovins viande (28 % des exploitations de ce type). Mais les bovins lait ou un autre végétal spécialisé peuvent aussi s'associer avec la vigne dans ces systèmes (12 % pour chaque association).

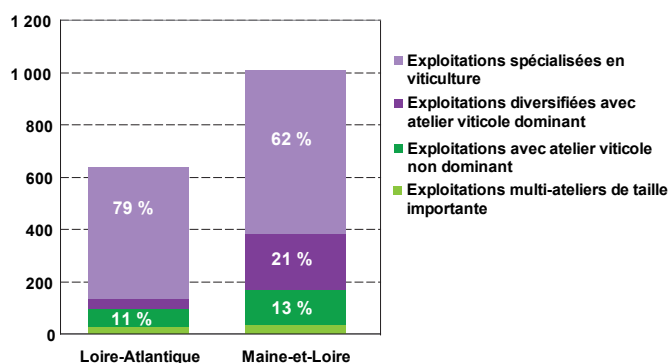
La SAU de ces exploitations s'élève à 75 ha. Les grandes cultures occupent 36 % de la surface et les surfaces fourragères 48 %.

Dans ces structures, l'atelier viticole ne compte que 5 ha en moyenne. Souvent, la vinification est faite par la coopérative ou le négoce. Les quelques hectares de vigne sont fréquemment maintenus pour des raisons non économiques (attachement à la production, patrimoine...).

Ces exploitations ne comptabilisent que 2 UTA en moyenne, les trois quarts étant de la main d'œuvre familiale. Près de la moitié de ces structures sont des exploitations individuelles et 31 % sont des EARL.

56 % des exploitations connaîtront un départ à la retraite dans les 10 ans.

Les types d'organisation dans les départements viticoles



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Traitement SRISE Pays de la Loire



Méthodologie - Arborescence et principaux seuils discriminants

Une typologie des exploitations agricoles ligériennes a été produite et quantifiée principalement à partir du recensement de l'agriculture 2010 dans le cadre du projet Inosys (voir note méthodologique détaillée « Typologie des exploitations ligériennes : méthodologie »). Pour ce faire, les principaux acteurs de la filière ont été consultés. La construction verticale de la typologie permet de classer les « en ayant » d'une production donnée et d'identifier les différents systèmes de production présents en Pays de la Loire de ladite production. Les exploitations sont classées en analysant le poids relatif de chacun des ateliers de l'exploitation en termes de temps de travail (OTEX temps). Cette approche permet, outre une bonne appréhension du fonctionnement des exploitations, une lecture de l'ensemble des productions faisant la spécificité agricole de la région.

Les critères et seuils discriminants établis ont permis de distinguer différents types d'organisation :

- Les **exploitations avec un petit atelier viticole** : < 1 ha en vigne,
- Les **exploitations multi-ateliers de taille importante** : exploitations majoritairement sociétaires avec plusieurs ateliers employant chacun au moins 1 UTH.
- Les **exploitations avec une dominance de production** : un atelier est dit dominant quand le temps de travail consacré à ce dernier dépasse 60 % du temps de travail de l'exploitation. Parmi elles, on distingue :
 - Les **exploitations spécialisées** : exploitations où la vigne est quasiment la seule production. Les éventuels autres ateliers ne dépassent pas un seuil plancher (« seuil traceur »).
 - Les **exploitations diversifiées** : la vigne est dominante sur l'exploitation en temps de travail. Toutefois, d'autres ateliers de taille significative (dépassant leur seuil traceur) sont présents.
 - Les **exploitations avec atelier viticole non dominant** : la vigne n'est pas la production principale en temps de travail. Une ou plusieurs autres productions peuvent être associées, dont l'une d'elles peut s'avérer dominante en temps de travail.

2 290 exploitations ayant de la vigne

35 821 ha de vigne

Les "en ayant"

1 750 exploitations d'au moins 1 ha de vigne

35 630 ha de vigne

540 exploitations avec petit atelier viticole

191 ha de vigne

69 exploitations multi-ateliers de taille importante (> 1 UHT)
1 583 ha de vigne

1 460 exploitations avec atelier viticole dominant
32 904 ha de vigne

221 exploitations avec atelier viticole non dominant
1 143 ha de vigne

1 195 exploitations spécialisées en viticulture
27 508 ha de vigne

265 exploitations viticoles diversifiées
5 396 ha de vigne

PEP Chambres d'agriculture PdL, Source : Agreste – Recensement agricole 2010 – Traitement SRISSE PdL



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2

Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79

Courriel : srise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Vincent FAVRICHON
- Directrice de la publication : Patricia BOSSARD
- Rédacteur en chef : Jean-Pierre COUTARD
- Stagiaire : François GUIGNARD
- Composition : Bénédicte GUY
- Cartographie : Virginie PERIN
- Dépôt légal à parution
- ISSN : 1956 - 7499
- © Agreste 2013

en partenariat avec le

Pôle Economie et Prospective des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

pole-economie@pl.chambagri.fr – 02 41 18 60 50

- responsable : Pierre-Yves Amprou
- Chargée d'études : Christine Goscianski
- Avec la participation des autres chargés d'études du pôle économie et prospective

